



Comité Social d'Administration Local du 7 janvier 2025

Ce Comité Social d'Administration local s'est tenu dans les locaux la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 16 h 00. La présidence était assurée par M. Jean-Marc Leleu, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par Mme Hélène Snauwaert et le secrétariat-adjoint par Mme Frédérique Monchy de CFTC DDFiP 62.



Point 1 : Approbation des procès verbaux des CSAL du 10 septembre et du 8 octobre

Point 2 : Spécialisation de la sphère SPL

Point 3 : Evolution des emplois au regard de l'évolution du périmètre des missions

Point 4 : Nouvelles modalités d'accueil physique pour le CDFIP de Saint-Pol-sur-Ternoise

Point 5 : Recrutement d'un gardien-concierge

Point 6 : Programmation des travaux du CSAL pour l'année 2025

Point 7 : Présentation du règlement intérieur du CDFIP de Béthune



Les syndicats présents à ce Comité Social d'Administration Local

Vos représentant(e)s CFTC DDFiP 62 au Comité Social d'Administration Local :

Frédérique Monchy
Titulaire, S I P de Lens

David Kaczmarek
Suppléant, E D R 62

Sébastien Duhamel
Expert, P C E d'Arras



Point 1 : approbation des procès verbaux des C S A L des 10 septembre et 8 octobre 2024 ...

Nos organisations syndicales présentes à ce CSAL ont unanimement voté POUR les approbations des différents procès verbaux des CSAL de 2024.



Point 2 : Spécialisation de la sphère Service Public Local ...

Transfert de gestion des EHPAD autonomes et des hôpitaux actuellement gérés par un SGC

La direction nous a informé qu'avec le transfert au 1er janvier 2025 à la trésorerie hospitalière de Lens de l'EHPAD d'Avion géré par le SGC de Lens, le département compte désormais 7 SGC gérant encore des EHPAD autonomes ou des hôpitaux. Elle estime donc qu'afin de rationaliser la gestion des SGC, il est souhaitable de les spécialiser dans la gestion communale. Il est donc envisagé de transférer la gestion des EHPAD autonomes aux trésoreries hospitalières les plus proches du point de vue géographique.

Les projets de la direction sont donc les suivants :

- Transférer la gestion des EHPAD d'Ardres et de Guines actuellement assurée par le SGC de Calais à la trésorerie hospitalière de Calais. Cela s'accompagnerait du transfert d'un emploi de B. L'agent concerné pourrait suivre sa mission sans changer de site d'affectation.
- Transférer la gestion des EHPAD d'Aubigny-en-Artois et de Nedonchel et du CH du Ternois actuellement assurée par le SGC de St-Pol-sur-Ternoise à la trésorerie hospitalière d'Arras. Cela nécessite de transférer un emploi. Sachant qu'un emploi de C est vacant, il est proposé de transférer cet emploi à la trésorerie hospitalière d'Arras pour éviter tout impact RH.
- Transférer la gestion de l'EHPAD de Croisilles et du CH de Bapaume actuellement assurée par le SGC de Bapaume à la trésorerie hospitalière d'Arras. Ce transfert de mission se traduirait par le transfert de 2 emplois, un emploi de B et un emploi de C.

La gestion à distance des hébergés

La direction envisage également d'expérimenter, à compter du 1er mars 2025, la gestion à distance des hébergés des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS). Elle propose d'expérimenter cette gestion à distance par la trésorerie hospitalière de Lens pour les hébergés de l'EHPAD du SIVOM du Bruaysis. Cet EHPAD compte une trentaine d'hébergés dont une dizaine de catégories 3 et 4, catégories qui présentent le plus de spécificités (bénéfice de l'aide sociale, argent de poche...). Cette expérimentation se fera sans transfert d'emploi mais avec le renfort d'un EDR.

La DDFiP 62 fera un bilan complet en juin 2025 et le présentera en CSAL afin de décider d'une généralisation actuellement envisagée en septembre 2025 concernant l'EHPAD de St-Laurent-Blangy géré par le SGC d'Arras et l'EHPAD de Neufchatel-Hardelot géré par le SGC de Boulogne-sur Mer.



F O a voté CONTRE le projet de la Direction.

Solidaires, la CGT, l'Unsa et Nous ont voté ABSENTION.

Le projet de la Direction est donc acté.



Point 3 : Evolution des emplois au regard de l'évolution du périmètre des missions ...

La Direction nous a informé que le projet de loi de finances pour 2025 prévoyait 550 suppressions d'emplois pour la DGFIP. En l'absence de vote de la loi de finances pour 2025 cette triste trajectoire est suspendue pour l'ensemble de la fonction publique d'État. Toutefois, la possibilité reste ouverte aux directions locales de procéder à des réallocations au sein de leur réseau si ces mouvements n'ont pas pour effet de créer ou supprimer un emploi.

1° : Création du Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine départemental

La création du PCRP implique les modifications de structures et les mouvements d'emplois ci-contre :

	AFIPA	IDHC	IDCN	A	B	Total
PCR de Bruay-la-Buissière			-1	-1	-3	-5
PCR – Antenne de Saint-Omer				-1	-5	-6
PCR de Boulogne-sur-Mer			-1	-4	-2	-7
PCR Arras	1	-1	1	1	7	9
Antenne de Montreuil-sur-Mer			1	5	3	9
DDFiP	-1	1				0
TOTAL	0	0	0	0	0	0

2° : Transfert d'activité hospitalière et médico-sociale

Le projet de transfert d'activités de la direction concerne en 2025 la gestion de 6 établissements publics sociaux et médicaux-sociaux (EPSMS) présentant les caractéristiques de budget principal d'un établissement autonome et de 2 hôpitaux

EPSMS	SGC Actuel	Trésorerie Hospitalière cible
Résidence Haute Porte de Guines	Calais	Calais C H
Résidence Arnoult d'Ardres		
EHPAD d'Aubigny-en-Artois	Saint-Pol-sur-Ternoise	Arras C H
EHPAD de Nedonchel		
EHPAD de Croisilles	Bapaume	
EHPAD d'Avion	Lens	Lens C H

Hôpital	SGC Actuel	Trésorerie Hospitalière cible
C H de Bapaume	Bapaume	Arras
C H du Ternois	Saint-Pol-sur Ternoise	

Ci-dessous, les transferts d'emplois au 1er septembre 2025 proposés par la direction en raison, selon elle, de l'absence d'impact RH pour les agents des services concernés.

Service	B	C	Total
SGC de Lens	-1		-1
Trésorerie hospitalière de Lens	1		1
SGC de Calais	-1		-1
Trésorerie hospitalière de Calais	1		1
SGC de Saint-Pol-sur-Ternoise		-1	-1
SGC de Bapaume	-1	-1	-2
Trésorerie d'Arras CH	1	2	3
TOTAL	0	0	0

3° : Adaptation du réseau

La direction propose les mouvements complémentaires définis ci-dessous.

Service	IDIV HC	C	Observations
Antenne du SIP de St-Pol-sur-Ternoise, du SIP d'Arras		-2	Transfert de deux emplois d'agents partant simultanément de l'antenne, vers le siège
SIP Arras		2	
DDFiP suite aux opérations du PCR P	-1		Le renfort de l'encadrement du PRS est financé par l'emploi du PCR P d'Arras
PRS	1		
Total	0	0	

4° : Autres situations à régulariser

La DDFiP 62 propose aussi des mouvements d'emplois complémentaires. Selon ses propos, si ces mouvements ont vocation à régulariser la situation d'agents détachés, ils sont aussi cohérents avec les travaux de mesure de l'activité opérés par le contrôleur de gestion : les deux services du réseau impactés par ces mouvements présentent un ratio charge-emploi inférieur aux moyennes départementales observées.

Service	A	B	C	Observations
SIP de Béthune			-1	Régularisation d'un agent détaché du SIP de Béthune, et conforme aux ratios charges-emplois
SDIF - PTGC de Béthune			1	
SGC d'Arras		-1		Régularisation d'un agent détaché du SGC d'Arras, et conforme aux ratios charges-emplois
Trésorerie d'Arras-Amendes		1		
DDFiP - E D R	-1			EDR durablement affecté au SDIF
SDIF - PELP	1			
TOTAL	0	0	0	



Les 5 Organisations syndicales présentes, FO, CGT, Solidaires, Unsa et Nous ont unanimement voté CONTRE le projet de la direction. A noter que selon une nouvelle réglementation de la DGFIP, il n'y aura pas de seconde convocation. Le projet est acté, un point c'est tout !!!



Point 4 : Nouvelles modalités d'accueil physique pour le CDFIP de Saint-Pol-sur-Ternoise ...

La DDFiP 62 nous a indiqué que depuis le 1er septembre 2023, les créneaux d'accueil sur rendez-vous ne sont plus proposés dans APRDV aux usagers en raison des contraintes bâtimentaires et de la volumétrie des demandes de rendez-vous sur les créneaux.

À compter du 1er février 2025, les modalités d'accueil des usagers au CDFIP de Saint-Pol-sur-Ternoise se feront comme défini ci-dessous ...

Matin, avec ou sans RDV	
Lundi	8h 30 - 12 h 15
Mardi	8h 30 - 12 h 15
Mercredi	8h 30 - 12 h 15

Afin de maintenir le niveau de qualité de service, l'accueil téléphonique sur rendez-vous sera renforcé les jeudi et vendredi matin avec :

- l'ouverture de nouveaux guichets d'accueil téléphonique dans APRDV pour l'antenne du SIP d'Arras.
- l'ouverture d'un guichet téléphone dans APRDV pour le SGC de Saint-Pol-sur-Ternoise.

Les nouveaux horaires d'accueil du CDFIP de Saint-Pol-sur-Ternoise feront l'objet d'un article dans le bulletin d'informations municipales de la commune de Saint-Pol-sur-Ternoise, ainsi que dans la presse quotidienne régionale. La responsable du SGC et les CDL informeront également les secrétaires de mairie et les régisseurs des nouveaux horaires d'ouverture du CDFIP.

Par ailleurs, les usagers pourront également se rendre à la maison France Services de Saint-Pol-sur-Ternoise, pour bénéficier d'un accompagnement pour les démarches simples et les plus fréquentes à savoir. En cas de demande complexe, les conseillers France-Service contacteront et/ou prendront rendez-vous pour vous auprès de la personne compétente du Centre des Finances Publiques.



Point 5 : Recrutement

d'un gardien-concierge ...

Suite au départ à la retraite le 15 mai 2024 du gardien-concierge de LENS, le poste n'a pas été pourvu dans le mouvement national des agents techniques diffusé le 17 avril 2024. Sur la base d'une demande effectuée auprès de la Direction Générale pour pourvoir la vacance d'emploi, la DDFIP a été autorisée à recruter sans concours un agent technique, au titre des dispositions du décret 2010-985 du 26/08/2010 modifié.

Suite aux entretiens menés le 28 novembre 2024 par la commission de sélection, le candidat sélectionné, M. Fabrice MICHEL, a pris ses fonctions le 30 décembre 2024.

La circulaire DGFIP-RH2A du 02 septembre 2016 relative aux conditions d'emploi des agents techniques, prévoit que « les cahiers de consignes doivent être examinés en C S A L , notamment sous l'angle des activités secondaires susceptibles d'être confiées à l'agent ». La direction nous a donc communiqué dans sa documentation le cahier de consignes.

Le C S A L a donc examiné le cahier de consignes du nouveau gardien-concierge de Lens, avant signature par l'agent et le gestionnaire de site.



Point 6 : Programmation des travaux

du CSAL pour l'année 2025 ...

L'article 47 du décret n°2020-1427 prévoit que le comité débat au moins une fois par an de la programmation de ses travaux. Ces dispositions sont reprises à l'article 8 du règlement intérieur adopté le 2 février 2024. Le calendrier prévisionnel des instances pour l'année 2025 détaille les dates prévisionnelles des instances et les sujets susceptibles d'être inscrits à l'ordre du jour.

Ce calendrier est accessible sur la page du compte rendu de ce CSAL sur notre site.



Point 7 : Présentation du règlement intérieur

du CDFIP de Béthune ...

La direction nous rappelle que dans le cadre de l'intégration du PNCD de Béthune au centre des finances publiques de Béthune (CDFIP), il convient d'harmoniser le régime des horaires variables pour l'ensemble des agents qui résident administrativement dans ce centre.

Le CSAL a été consulté pour avis (formalisé par un vote majoritairement CONTRE des représentants du personnel) le 08 octobre 2024 sur les propositions de positionnement des plages fixes et des plages variables applicables à compter de l'intégration du PNCD de Béthune sur le CDFIP de Béthune.

un vote a été organisé auprès des agents concernés. Ont été conviés au vote tous les agents (qu'ils soient concernés par le dispositif de pointage ou non) :

- Affectés au CDFIP de Béthune, dont les agents de la DIRCOFI Nord et les agents EDR rattachés à la résidence administrative de Béthune
- Les agents du PNCD de Béthune

La participation au vote a été ouverte du mardi 5 novembre au vendredi 15 novembre. Deux choix étaient offerts aux agents.

Choix n° 1	Matin		Après-Midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Plages fixes	9 h 30	11 h 30	14 h 00	16 h 00
Plages variables	7 h 30	9 h 30	16 h 00	19 h 00
Plage variable méridienne		11 h 30	14 h 00	

Choix n° 2	Matin		Après-Midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Plages fixes	9 h 30	11 h 30	14 h 00	16 h 00
Plages variables	7 h 15	9 h 30	16 h 00	18 h 45
Plage variable méridienne		11 h 30	14 h 00	

Résultats de la consultation :

Nombre d'agents pouvant participer à la consultation	173	
Nombre d'agents ayant participé au vote	165	95,37 %
Nombre de votes choix n° 1	94	56,97 %
Nombre de votes choix n° 2	71	43,03 %

La majorité simple des suffrages exprimés a été recueillie pour le choix n°1 et s'applique donc à l'ensemble des agents du site.

Les horaires de travail ainsi adoptés ont été appliqués dès le 2 décembre 2024.



Suite à la visite du Directeur le 27 novembre 2024 au SIP de Lens , les agents lui avaient demandé une salle de convivialité voire « sieste » et il leur avait donné un avis favorable. CFTC DDFiP Pas-de-Calais souhaite donc savoir si la réalisation de cette salle de convivialité sera prochainement réalisée...

Réponse de la direction : La DDFiP du Pas-de-Calais nous a informé que le projet est en cours d'élaboration et qu'elle nous tiendra au courant de son évolution.



Votre **C**onfiance
est notre **F**orce.
Votre vie au **T**ravail
Notre **C**ombat.



Connaissez-vous les valeurs de la CFTC ? Elles ont un socle commun : l'humain avant tout. Nous nous rassemblons autour du « Mieux vivre ensemble », ainsi que de la tolérance, du partage et de l'entraide. En un mot comme en cent, voyez Plus grand avec la CFTC.